



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 02563

Numéro SIREN : 514 016 849

Nom ou dénomination : UNIVERS WELLNESS

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2013 sous le numéro de dépôt 15752

18 OCT 2013

2P

UNIVERS WELLNESS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 euros
Siège Social : ZAC de l'Ancre Marine - Chemin du Puits de Brunet
13600 LA CIOTAT
RCS MARSEILLE 514 016 849

15752

[Signature]

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2013

L'an deux mille treize, et le 21 juillet, à 17 heure, les associés de la société à Responsabilité Limitée UNIVERS WELLNESS au capital de 7 500 € divisé en 750 parts sociales, se sont réunis à LA CIOTAT en assemblée générale ordinaire, sur convocation régulièrement faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Paul ZININI, propriétaire de 52 parts sociales **52 parts**

Monsieur David CALLERI propriétaire de 698 parts sociales **698 parts**

L'assemblée est présidée par Madame Sandra ZININI, co-gérant.

Le président constate que tous les associés sont présents; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion de la gérance sur l'opportunité de remplacer le co-gérant démissionnaire ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être adressés aux associés ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance
- Remplacement d'un co-gérant démissionnaire
- Rémunération du nouveau co-gérant
- Pouvoirs pour les formalités à accomplir

Puis, le Président donne lecture du rapport de la gérance, et ouvre les discussions.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

[Signature]

[Signature]

[Signature]

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prenant acte de la démission de Madame Sandra AIMAR épouse ZININI de ses fonctions de co-gérante notifiée le 25 juin 2013 à chacun des associés, décide de nommer en qualité de nouveau co-gérant :

Monsieur Paul ZININI, né le 11 octobre 1961 à Marseille et demeurant 35 Bis Chemin du Puits Saint Marc 13780 CUGES LES PINS.

Monsieur Paul ZININI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires, pour une durée illimitée à compter du 21 juillet 2013. Il déclare accepter les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

**Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.
La résolution est adoptée.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de ne pas rémunérer la fonction de co-gérant occupée par Monsieur Paul ZININI,

Par contre ce dernier aura droit au remboursement sur justifications de ses frais de représentation et de déplacement.

**Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.
La résolution est adoptée.**

TROISIEME RESOLUTION

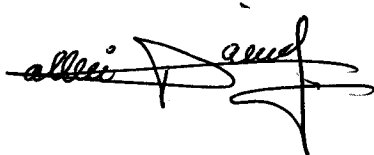
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.
La résolution est adoptée.**

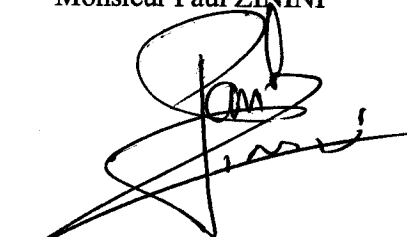
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président, le secrétaire de séance et les membres présentes, et sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Monsieur David CALLERI



Monsieur Paul ZININI



Madame Sandra ZININI

